

Guinée

Accord de Ouagadougou du 15 janvier 2010.

Au lendemain de la mort du président Conté, le 22 décembre 2008, un groupe de jeunes officiers, dirigé par la capitaine Moussa Dadis Camara prend le pouvoir et forme un Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD). La [Constitution de 1990](#) est suspendue. Mais un an plus tard le président Camara est blessé, le 3 décembre 2009, lors d'un attentat et doit se faire soigner au Maroc ; après médiation du président du Burkina, un accord signé le 15 janvier 2010 permet la mise en place d'un Conseil de la transition, la rédaction d'une [nouvelle Constitution](#), puis la tenue d'une élection présidentielle.

Considérant la désignation de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, comme Médiateur dans la crise en République de Guinée ;

Résolus à favoriser la réconciliation des Guinéens avec eux-mêmes et à rétablir la confiance entre gouvernants et gouvernés, par le respect, la confiance et la reconnaissance mutuelle ;

Déterminés à rétablir en République de Guinée un État de droit démocratique, respectueux des libertés individuelles et collectives et des principes de la bonne gouvernance ;

Ayant à l'esprit les différents entretiens organisés par le Médiateur aux fins de rétablir le dialogue politique entre les différentes composantes de la société guinéenne ;

Engagés à oeuvrer solidairement pour créer en République de Guinée les conditions d'un retour à l'ordre constitutionnel normal et d'une transition démocratique consensuelle et apaisée ;

Se référant aux délibérations et résolutions de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Africaine (UA), de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et du Groupe International de Contact sur la Guinée (GIC-G) ;

Après des consultations menées à Ouagadougou, les 13 et 14 janvier 2010 ;

Le capitaine Moussa Dadis CAMARA, Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) et Président de la République de Guinée, le général Sékouba KONATE, Vice Président du CNDD, Ministre de la Défense, Président de la République par intérim, et Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso et Médiateur dans la crise en République de Guinée, se sont accordés sur les mesures suivantes en vue d'une transition pacifique en Guinée :

1. Le respect des libertés publiques, y compris de la liberté de presse et d'opinion ;
2. La garantie de la sécurité des personnes et des biens ;
3. La réorganisation et la réforme des Forces de Défense et de Sécurité ;
4. La création d'un Conseil National de Transition (CNT), organe politique délibérant, dirigé par une personnalité religieuse et composé de 101 membres représentant toutes les composantes de la société guinéenne ;
5. La nomination d'un Premier Ministre, Président du Conseil des ministres, issu du Forum des Forces Vives de Guinée ;
6. La formation d'un Gouvernement d'Union Nationale ;
7. La révision des listes électorales ;
8. L'organisation, dans un délai de 6 mois, de l'élection présidentielle à laquelle ne participeront pas les membres du Conseil National de Transition, le Chef de l'État de Transition, les membres du CNDD, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement d'Union Nationale et les membres des Forces de

Défense et de Sécurité en activité ;

9. Le recours à des observateurs civils et militaires de la CEDEAO ;

10. La mise en place d'un organe de suivi, d'évaluation et d'accompagnement ;

11. Les signataires de la présente déclaration appellent instamment la communauté internationale à apporter son concours politique, financier et technique pour la mise en oeuvre des mesures ci-dessus arrêtées ;

12. Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso et Médiateur dans la crise guinéenne, désignera un représentant spécial auprès des autorités de la transition de la République de Guinée.

Clôturent leurs fructueuses concertations, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso et le Président de la République de Guinée par intérim, le général Sékouba KONATE, se sont réjouis de l'évolution satisfaisante de l'état de santé du Président du CNDD, le capitaine Moussa Dadis CAMARA.

Ils lui ont exprimé leur totale solidarité et leur compassion pour la dure épreuve qu'il a subie, tout en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Le Président du CNDD, le capitaine Moussa Dadis CAMARA, en retour, leur a exprimé sa profonde gratitude pour les précieux soutiens en tous genres dont il a bénéficié de leur part. Il a par ailleurs, dit avec force qu'il prend librement un temps de convalescence, tout en restant disponible pour apporter sa contribution aux acteurs de la transition.

Enfin, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso et Médiateur dans la crise guinéenne, Monsieur le Président du CNDD, Président de la République de Guinée et Monsieur le Vice Président du CNDD, Président de la République de Guinée par intérim, adressent leurs chaleureux remerciements à sa Majesté, le Roi Mohamed VI, ainsi qu'à toutes les autorités marocaines, y compris le corps médical, pour avoir accueilli, avec beaucoup de générosité, et soigné avec beaucoup de professionnalisme et d'affection, le capitaine Moussa Dadis CAMARA.

Fait à Ouagadougou, le 15 janvier 2010.

Le Président du CNDD, Président de la République de Guinée : Capitaine Moussa Dadis CAMARA.

Le Vice Président du CNDD, Président de la République de Guinée par intérim : Général Sékouba KONATE.

Le Médiateur dans la crise en Guinée : Blaise COMPAORE.

SOURCE

Digithèque de matériaux juridiques et politiques: <http://mjp.univ-perp.fr/>